

**PROMOTION** Coup de cœur valaisan pour le sommelier du Groupe Ducasse.

## La petite arvine dans le viseur

ALINE CARRUPT

«C'est une belle reconnaissance pour un cépage emblématique», se réjouit Philippe Varone, directeur de la cave éponyme. Sa «Petite Arvine 2011» a séduit Gérard Margeon, le sommelier star du groupe d'Alain Ducasse. En clair, le Valaisan rejoint un empire: une vingtaine de restaurants à travers le monde, autant de macarons au Michelin. Ce qui fait de son emblématique chef le cuisinier le plus étoilé de la gastronomie française. De quoi faire tourner la tête. Mais Philippe Varone la garde bien fixée sur ses épaules. «Ce n'est pas ça qui fera exploser le chiffre d'affaires. Par contre, en figurant sur l'une des cartes les plus célèbres du monde, je gagne clairement en prestige et en visibilité.»

### Visite éclair

De la même façon qu'on n'aperçoit plus Ducasse aux fourneaux, cela fait longtemps que son sommelier ne conseille plus les clients à leur table. Il n'empêche que naître en 1961, un millésime d'exception, dans les Hospices de Beaune, capitale des vins de Bourgogne, annonçait déjà quelques prédispositions. De sa formation hôtelière et de ses années de service, Gérard Margeon a gardé la prestance et la classe inhérentes au monde du luxe. Dans son univers, le soleil ne se couche presque jamais. Entre Tokyo, Londres, New York ou encore Hong Kong, le Français, qui dit ne pas aimer les chiffres, gère un stock de bouteilles de «quelques millions d'euros». Cette semaine, il s'est posé à Genève. Une occasion que Jean-Marc Amezdroz, ancien directeur de Provins aujourd'hui exilé à Signac (sur les Côtes du Rhône) n'a pas laissé filer. C'est lui qui a convaincu Margeon de troquer son costard cravate pour le gilet rembourré et l'écharpe, le temps d'une visite en Valais.

### Vitrine pour le Valais

Même en tenue civile, l'homme affiche la même autorité, conscient de ses responsabilités et de son pouvoir. D'aucuns se damneraient pour faire partie des quelque 6700 références qui composent son assortiment. A Paris, les flacons s'empilent, envoyés du monde entier. «Nous sommes en contact depuis quelques années», relate Philippe Varone. «Je l'ai reçu à la valaisanne, avec honnêteté, dans une guérite. Assez vite, nous nous som-



Coup de cœur du sommelier Gérard Margeon, la petite arvine de Philippe Varone «présente un potentiel intéressant et correspond à un équilibre recherché». Dixit le spécialiste. LE NOUVELLISTE

mes aperçus que nous parlions le même langage, celui du terroir. Evidemment, on pourrait dire non à une telle proposition, mais on ne devrait pas. Car le Valais a besoin d'ambassadeurs, de vitrines.»

Le style Margeon? Casser les codes, bousculer le client. Le sommelier l'annonce tout de go: dans un grand cru, il aime «sucrer le caillou». Il explique: «Dans sa manière de faire un vin, chaque vigneron transmet un message. Moi je demande un produit non fardé, qui met en évidence le potentiel de son terroir et respecte l'environnement.» Il dit apprécier la mosaïque complexe du patrimoine valaisan, ses saveurs authentiques et déroutantes, car inhabituelles. «C'est sûr, ce n'est pas facile à faire

connaître. Mais la Suisse devrait se montrer plus, se vendre comme une région», conseille-t-il, avant de sourire quand on lui souffle que le Valais produit à lui seul une soixantaine de cépages alors que la Bourgogne, bien plus grande en termes d'hectares, n'en défend que quatre.

La part de vins helvétiques chez Ducasse? Gérard Margeon slalome adroitement pour ne pas répondre. «Moins de 1%», tranche alors Jean-Marc Amezdroz. Mais une fenêtre pourrait s'ouvrir pour d'autres, au gré des coups de cœur du maître. Reste que si beaucoup sont appelés, peu sont élus. En Valais, Philippe Varone est le premier à avoir eu cette chance. ◉



Débouté par les tribunaux, Franz Weber s'énerve. MAMIN/A

### RÉSIDENCES SECONDAIRES

## Le «cri de révolte» de Franz Weber au Conseil fédéral

Débouté par les tribunaux dans les multiples recours déposés par sa fondation Helvetia Nostra contre des permis de construire, Franz Weber est furieux. Il a lancé mercredi un «appel pressant» au Conseil fédéral pour que l'initiative sur les résidences secondaires soit appliquée de la manière dont lui l'interprète.

Avec la verve qu'on lui connaît, il écrit: «Je lance un pressant appel au Conseil fédéral et à tous mes compatriotes: écoutez mon cri de révolte! Il y va des derniers paysages, des dernières localités encore à peu près intacts de la Suisse!»

### 1150 oppositions en Valais

«Depuis le 11 mars 2012 (jour de l'acceptation de l'initiative), nous avons dû, en raison de la complaisance des autorités vis-à-vis des promoteurs, rédiger et déposer en un travail acharné de jour et de nuit, bien plus de mille oppositions et recours contre des permis de construire illégaux (Valais 1150; Grisons 120; Berne 85; Vaud 80 etc.) Et nous avons dû avancer déjà plus de deux cent mille francs en frais de justice...», écrit le bouillant écologiste montreu-sien.

### Weber a été débouté

Ce que Franz Weber ne précise pas, c'est que les permis de construire qu'il évoque dans sa missive n'ont pas été jugés illégaux par les autorités judiciaires qui se sont prononcées jusqu'ici. Au contraire, ce sont les oppositions formulées par la fondation Helvetia Nostra contre ces projets qui ont été rejetées par les tribunaux cantonaux grisons et valaisans.

Dans un arrêt rendu le 23 octobre dernier, la Cour de droit public du Tribunal cantonal valaisan a même nié à Helvetia Nostra le droit de faire recours dans ces dossiers, estimant que la modification de la Constitution résultant de l'initiative Weber n'est pas entrée en force en raison du droit transitoire contenu dans l'initiative Weber elle-même.

L'appel de Franz Weber tombe au moment où une procédure est lancée contre l'avocat de la Fondation Helvetia Nostra, Me Pierre Chiffelle, qui a fait recours au nom de voisins sans avoir reçu mandat de ces derniers.

◉ JEAN-YVES GABBUD

**LABEL** Hérémece, Lens et Icoigne ont travaillé de concert.

## Le Valais compte trois nouvelles communes en santé

Hérémece, Lens et Icoigne ont reçu mercredi le label «Commune en santé», qui valide leurs actions en faveur de la promotion de la santé de leur population. Désormais, le Valais compte onze communes labellisées.

Pour obtenir cette reconnaissance, Lens et Icoigne ont entrepris une démarche originale, puisqu'elles ont travaillé de concert. «Trop petite, Icoigne n'aurait pas pu être labellisée seule, notamment parce que plusieurs actions concernent l'école et qu'Icoigne n'en dispose pas», explique Gilles Crettenand, coordinateur de Promotion santé Valais, l'instigatrice du label.

### Une reconnaissance

Pour devenir «commune en santé», une entité locale doit avoir entrepris une démarche en faveur de la santé dans six domaines, comme la famille, l'école, le commerce ou les infrastructures. Cela peut être la mise en place d'une ligne de pé-



Aimé Bonvin pour Lens, Claudia Gaillard-Morend pour Hérémece et Olivier Duchoud pour Icoigne ont reçu hier le label «Commune en santé». BITTEL

dibus ou la mise sur pied d'une fête des voisins. Une action dans chacun des domaines donne droit à une étoile, deux actions permettent d'obtenir deux étoiles, avec un maximum de trois étoiles. Hérémece en a obtenu deux, Lens et Icoigne une.

«Hérémece a décidé ce printemps de se lancer dans cette démarche», raconte la conseillère communale Claudia Gaillard-Morend, «ce label est une forme de reconnaissance de ce qui se faisait déjà dans la commune.»

Aimé Bonvin, conseiller communal à Lens, explique que Lens et Icoigne ont mis en place plusieurs mesures, comme «Lens-Icoigne bougent» qui est une initiation à différentes activités ou sports pour les plus de 16 ans ou le sport scolaire facultatif. Lens peut aussi se targuer de la création d'une zone de rencontre dans le village.

Si la labellisation prend du temps et demande de l'énergie

aux autorités locales, la démarche n'est pas forcément coûteuse. «Pour Lens et Icoigne, les frais induits sont de l'ordre de 4 à 5000 francs par an», précise Aimé Bonvin.

### Un label à étendre

Hérémece, Lens et Icoigne rejoignent les communes de Vétroz, Grimisuat, Nendaz, Anniviers, Viège, Monthey, Port-Valais et Vouvré déjà labellisées. «Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles communes, surtout des grandes. Nous avons noué des contacts en ce sens avec Sion et Savièse», indique Dominique Favre, le président de Promotion santé Valais.

Le but ultime de la démarche consiste à lutter de manière originale contre les problèmes causés par la société moderne, comme le surpoids, un phénomène qui touche 37,3% de la population suisse.

◉ JEAN-YVES GABBUD